



## **Piscine communale de Marche-en-Famenne**

### **Communiqué du Collège communal 29/11/2022**

« Le Collège communal, réuni le lundi 21 novembre, avec des administrateurs de la Rescam (Régie Sportive Communale Autonome Marchoise), a discuté longuement du devenir de la piscine dans le contexte de flambée des prix de l'énergie. La piscine est alimentée en gaz de ville, dont le prix a été multiplié par 4, sans compter l'augmentation du coût de l'électricité !

Lors de son exposé, l'échevin responsable des Sports, Mr Christian Ngongang, a fait remarquer qu'il n'y avait aucun autre service public au sein de la commune dont la fréquentation dépassait les 100.000 usagers par an. En outre, à notre époque, apprendre à nager est un élément de socialisation, indépendamment du développement de l'enfant et l'ouverture aux autres.

Le Collège communal est également conscient qu'un usager sur deux vient d'une autre commune et que cette activité concerne une pratique par des écoles, clubs sportifs et loisirs, bébés nageurs...

Le Collège communal, malgré le contexte de la crise de l'énergie, a donc décidé de consentir un effort particulier pour éviter une fermeture dans la durée. Seul le dimanche sera fermé, dès le mois de décembre 2022 et pour une durée indéterminée, en fonction de l'évolution de la crise.

La Régie sportive a aussi augmenté le tarif d'entrée, après analyse et comparaison des prix dans d'autres piscines. Une distinction est faite entre les habitants de la commune et ceux hors commune (+1€). D'autres mesures ont été adoptées pour éviter une fermeture dans la durée : non-remplacement de personnel, retrait des bains à bulles, diminution d'1°C dans les douches et vestiaires et suppression du week-end Sport en Marche.

En outre, dans une perspective à plus long terme, le Collège communal a décidé ce lundi 28 novembre de lancer une étude sur l'opportunité d'implanter une cogénération et/ou des panneaux photovoltaïques sur le site du Centre sportif, ce qui selon certains renseignements permettrait une économie substantielle de la consommation d'énergie. En attendant, un investissement de 1,2 millions d'euros est d'ores et déjà prévu au budget pour l'isolation et le renforcement de la toiture du bâtiment de la piscine. »